

Projet de délibération

D11

Crédit de CHF 132'000.- destiné à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'immeuble du BOLERO

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 13 juillet 2022, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population du 19 septembre 2022,

vu le rapport de la commission Développement durable du 27 septembre 2022,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 6 octobre 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par X oui, X non et X abstention,

1. De réaliser les travaux permettant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'immeuble du BOLERO.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 132'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 132'000.- au moyen de 10 annuités dès l'année où ces travaux seront terminés, estimée à 2023.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 132'000.-.